



CONSEIL MUNICIPAL
CE 4 FÉVRIER 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 4 février 2014 à 19h00.

Présents :	M. Gilbert Rivard	Maire
	M. Alain Letarte	Conseiller no.1
	Mme Isabelle Proulx	Conseillère no.4
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6
Absents :	Mme Monique Baril	Conseillère no.2
	M. Jean-Pierre Julien	Conseiller no.3
	Mme Sylvie Lafortune	Conseillère no.5

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 261-2014

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Letarte appuyé par madame la conseillère Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**VILLE DE DUPARQUET
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil - Hôtel de Ville de Duparquet
Mardi le 4 février 2014**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Séance régulière du 7 janvier 2014
- 3.2 Séance extraordinaire du 27 janvier 2014 ñ Budget 2014

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Demande de correctifs à l'accessibilité du point de service du CSSSAB dans vos locaux
- 4.2 Nouveau préfet de la MRC Abitibi-Ouest
- 4.3 Population MRC Abitibi-Ouest
- 4.4 L'équipe d'animation du CLD AO débarque chez-vous
- 4.5 Développement d'un centre de radiothérapie en A-T.
- 4.6 Demande permis de sollicitation

5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de décembre 2013 & janvier 2014 : (64 895,34 \$)
- 5.2 Renouvellement de financement

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Exemption des intérêts sur les taxes
- 6.2 Financement des élections
- 6.3 Dérogation mineure 33 rue de La Sarre
- 6.4 Démission de Lise Lussier Baron & nomination Carmen Lacroix
- 6.5 Non-paiement taxes municipales
- 6.6 Service premier répondant

7. RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement 06-2014 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Duparquet

8. LOISIRS

- 8.1 Festivités St-Jean-Baptiste 23 juin 2014
- 8.2 Soirée « Année 80 » le 22 mars 2014

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. 262-2014

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JANVIER 2014

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de Madame la conseillère Isabelle Proulx, appuyé par madame la conseillère Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2014.

Rés.263-2014

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2014 ñ BUDGET 2014

Les conseillers et conseillère de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2014 ñ Budget 2014.

4. CORRESPONDANCE

4.1 DEMANDE DE CORRECTIFS À L'ACCESSIBILITÉ DU POINT DE SERVICE DU CESSAB DANS NOS LOCAUX

Monsieur le maire fait état du contenu d'une lettre du 20 janvier 2014 de M. Gaétan Pelletier du CESSAB. Principalement, la demande consiste à installer une rampe pour les personnes handicapées ainsi qu'un système d'ouverture de porte automatique à la porte principale.

4.2 NOUVEAU PRÉFET DE LA MRC D'ABITIBI-QUEST

Information est donnée par monsieur le maire qu'un communiqué de la MRC d'Abitibi-Ouest annonce la nomination de M. Jaclin Bégin, le nouveau préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest. Ainsi les membres du conseil sont unanimes pour adresser une lettre de félicitations à M. Bégin pour sa participation active comme élu.

4.3 POPULATION MRC ABITIBI-QUEST

Monsieur le maire fait état de la « *Population des municipalités selon le décret de la Gazette officielle du Québec* », décret 1293-2013, du 11 décembre 2013. La

population totale de la MRC d'Abitibi-Ouest est de 21 345; et citant Duparquet, la population est de 628 personnes.

4.4 ÉQUIPE D'ANIMATION DU CLD AO DÉBARQUE CHEZ-VOUS

Information est donnée que le CLD AO soumet un horaire d'une série de rencontres qui se dérouleront sur le territoire, en l'occurrence le 26 mars 2014 à 19h (à Gallichan, au sous-sol de l'église) pour le secteur sud dont Duparquet. Les membres du conseil, ainsi que les représentants des Loisirs, des Fermières, Âge d'Or, Fabrique, Maison des Jeunes etc et tout autre organisme actif sur notre territoire sont invités à participer à cette rencontre.

4.5 DÉVELOPPEMENT D'UN CENTRE DE RADIOTHÉRAPIE EN A-T.

Le conseil municipal se prononce en faveur du développement d'un centre de radiothérapie en Abitibi-Témiscamingue et que cette résolution soit acheminée à l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

CONSIDÉRANT que le taux de mortalité associé au cancer en Abitibi-Témiscamingue est supérieur à la moyenne québécoise et que sur les 900 cas de cancer comptabilisés dans la région en 2013, 50 % nécessitaient des traitements de radiothérapie;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes de la région refusent de se déplacer dans les autres régions du Québec pour y recevoir des traitements de radiothérapie;

CONSIDÉRANT que l'Abitibi-Témiscamingue est l'une des rares régions de la province à ne pas disposer de services de radiothérapie;

CONSIDÉRANT les besoins actuels et anticipés au cours des prochaines années de la population régionale face à cette importante maladie;

CONSIDÉRANT le projet de développement d'un centre de radiothérapie, mené par l'Agence de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et le Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda, visant la construction de deux accélérateurs linéaires sur le site du Pavillon Lemay-Juteau;

CONSIDÉRANT que le déploiement de services de radiothérapie fait consensus en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un tel centre contribuera à augmenter les traitements qui y seront donnés;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter des solutions répondant aux besoins des résidentes et résidents touchés par le cancer, par respect pour ces personnes, pour leurs familles et leurs proches;

CONSIDÉRANT que le cancer figure parmi les priorités du réseau de la santé;

Rés.264-2014

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, appuyé par madame Solange Gamache et résolu unanimement que la Ville de Duparquet :

- fasse siens les résultats recherchés par l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et par le Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda visant l'implantation d'un centre de radiothérapie comprenant deux accélérateurs linéaires;
- anticipe une réponse favorable du ministère de la Santé et des services sociaux du Québec afin que les services débutent dès 2018.

4.6 DEMANDE PERMIS DE SOLLICITATION

La Fondation canadienne du rein, section Abitibi-Témiscamingue, demande l'autorisation du conseil municipal de faire de la sollicitation porte-à-porte dans le cadre de leur campagne de financement.

Rés.265-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et adopté unanimement d'autoriser la Fondation

canadienne du rein, section Abitibi-Témiscamingue, (no. D  enregistrement : 10756-73 8-RR001) de faire du porte-  -porte sur le territoire de Duparquet et d    tre porteur d    une copie de la pr  sente r  solution au moment de faire la sollicitation.

5. FINANCES

R  s.266-2014

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE D  CEMBRE 2013 & JANVIER 2014 : (68 895,34 \$)

Propos   par monsieur le conseiller Alain Letarte et second   par madame la conseill  re Isabelle Proulx et unanimement r  solu que les comptes ci-dessous soient accept  s et pay  s. Le montant des comptes    payer pour ce mois est 68 895,34 \$.

COMPTES    PAYER JANVIER 2014

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Abinord	Chiffons / Pi��ces	57,15 \$
Alain Gagn��	Contrat Neige	3 179,06 \$
Alain Gagn��	Touble eau Principale	431,16 \$
Aspirateur Pompe La Sarre	Tapis / Papier	136,63 \$
Atrat	Tourisme Adh��sion	258,69 \$
Association des Directeurs mun.	Abonnement Annuelle	467,95 \$
Bell Mobilit��	Janvier	105,26 \$
Boucher Lise	Frais de D��placement	29,60 \$
Boucher Lise	Frais de D��placement	28,80 \$
Brigade Incendie	Pratiques	478,00 \$
Buro Concept	Fourniture de bureau	426,44 \$
Corporation informatique Bellecha	Soutien technique	3 495,24 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Contractuelle (Trouble Pompe)	161,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence	134,74 \$
Garage Martin Macameau	Essence	116,00 \$
Garage Lacroix	Flasher	218,44 \$
Garage Lacroix	Cr��dit Flasher	-57,49 \$
Garage Lacroix	Entretien Pr��ventif	267,83 \$
Letarte Denise	Factures Pompier	107,99 \$
M. Roy Electricque	Chauffage Pompasse	132,22 \$
Marcel Baril	Pieces (principale)	239,98 \$
Morin Steve	Remb. d��rogation	100,00 \$
MRC	Quote-Part	34 055,49 \$
MRC	Quote-Part	10 099,29 \$
Pelletier Myl��ne	Entretien M��nager	150,00 \$
Pelletier Myl��ne	Entretien M��nager	150,00 \$
Petite Caisse	Frais Poste	196,65 \$
Poste Canada	Timbres	434,58 \$
Pr��vention des Incendies	Remplissage	88,00 \$
Produit P��trolier PPH	Biblioth��que	703,40 \$
Produit P��trolier PPH	Garage	1 291,84 \$
Produit P��trolier PPH	Diesel	759,89 \$
Produit P��trolier PPH	Garage Diesel	672,34 \$
Produit P��trolier PPH	Garage Diesel	381,82 \$
Qu��bec Municipa	Service Internet	183,96 \$

Raymond Bérubé	Contrat Neige	1 685,82 \$
Raymond Bérubé	Contrat Neige	977,29 \$
Raymond Bérubé	Contrat Neige	385,17 \$
Rivard Gilbert	Frais de Déplacement	44,00 \$
Société Mutuelle de Prévention	Forfait	287,44 \$
Sun Média	Avis Public	142,57 \$
Sun Média	Avis Public	142,57 \$
Sun Média	Avis Public	142,57 \$
Sun Média	Avis Public	142,57 \$
Techni-Lab	Test eaux	32,19 \$
Téléthon de la Ressource	Don	50,00 \$
Therrien Harold	Journalier (Trouble Principale)	80,00 \$
Therrien Harold	Journalier (Pompe)	80,00 \$
Traction	Adapteur / Hose	190,17 \$
Traction	Adapteur / Hose	31,03 \$
		64 895,34 \$

5.2 RENOUELEMENT DE FINANCEMENT

Dans le cadre du renouvellement de deux emprunts soit un premier de 147 900 \$ (règlement 01-2008) et un second de 367 600 \$ (règlement 03-2012) pour un total de 518 500 \$ le ministère des Finances et de l'Économie a procédé à un appel d'offres par obligations ou par billets auprès des institutions financières.

Rés.267-2014

Il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, appuyé par monsieur le conseiller Alain Letarte et résolu unanimement :

QUE la Ville de Duparquet accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins Abitibi-Ouest pour son emprunt par billets en date du 11 février 2014 au montant de 518 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 01-2008 et 03-2012. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

17 300 \$	2,88 %	11 février 2015
18 000 \$	2,88 %	11 février 2016
18 600 \$	2,88 %	11 février 2017
19 200 \$	2,88 %	11 février 2018
445 400 \$	2,88 %	11 février 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Duparquet souhaite emprunter par billet un montant total de 518 500 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
01-2008	147 900 \$
03-2012	370 600 \$

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Rés.268-2014

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, appuyé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 518 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 01-2008 et 03-2012 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par monsieur le maire Gilbert Rivard et madame Lise Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 11 février 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 EXEMPTION DES INTÉRÊTS SUR LES TAXES

Un citoyen a fait une demande au conseil de ne pas rembourser les frais d'intérêts qui sont dus sur son compte de taxes. Du côté de l'administration de la Ville, il y a une erreur administrative et un arrangement serait entendu avec le citoyen d'en partager la responsabilité.

Rés.269-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement qu'en date du 13 janvier 2014 un total de 464,91 \$ d'intérêts est dû par le citoyen et que le montant assumé par la Ville est de 264,91 \$.

6.2 FINANCEMENT DES ÉLECTIONS

En vertu de l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), les candidats de l'élection du 3 novembre 2013, doivent transmettre dans les 90 jours suivant le jour du scrutin, le rapport ayant trait à la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons en argent dont le total est de 100 \$ ou plus sur le formulaire prescrit par le Directeur général des élections.

La présidente d'élection Lise Boucher doit déposer au présent conseil les formulaires des candidats qu'elle a reçu à ce jour; soit ceux de M. Gilbert Rivard, Mme Isabelle Proulx, Mme Jenny Tousignant, M. Alain Letarte, M. Daniel Nolet, M. Jean-Pierre Julien, M. Éric Savard, M. Patrick Thiffault. Les formulaires qui restent à venir sont ceux de Mme Monique Baril ainsi que de Mme Wandalina Therrien.

Les documents originaux seront envoyés au Directeur général des élections, le tout pour sa gouverne.

6.3 DÉROGATION MINEURE 33 RUE DE LA SARRE

Rés.270-2014

Madame la conseillère Solange Gamache, en tant que présidente du comité consultatif en urbanisme (CCU), donne les explications concernant une demande de dérogation mineure en prévision de la construction future d'un garage qui serait situé au 33 rue de La Sarre. Cette demande de dérogation mineure concerne la hauteur du bâtiment accessoire, soit un garage pour services industriels, qui ne rencontre pas la norme du règlement de la zone industrielle 403, soit un bâtiment d'une hauteur maximum de 5 mètres.

À cet égard, le comité consultatif soumet le fait qu'il y a préjudice sérieux pour le demandeur et que cette dérogation ne porte pas atteinte au voisinage. La recommandation du CCU au conseil est celle d'accepter la dérogation mineure.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et résolu unanimement que le conseil accorde la dérogation mineure sur la hauteur du bâtiment au 33 rue de La Sarre.

6.4 DÉMISSION DE LISE LUSSIER BARON & NOMINATION CARMEN LACROIX

ATTENDU QUE Madame Lise Lussier Baron présente sa démission au poste de responsable de la bibliothèque dans une lettre datée du 22 janvier 2014 et adressée au conseil municipal ;

ATTENDU QUE une autre personne doit être nommée afin que celle-ci soit reconnue pour l'assemblée générale du Réseau Biblio ;

ATTENDU QUE Madame Carmen Lacroix, actuellement bénévole, est volontaire et accepterait la tâche de responsable.

Rés.271-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame Solange Gamache et résolu unanimement de nommer madame Carmen Lacroix comme responsable de la bibliothèque et que lui soit délégué le rôle de représentativité au nom de la Bibliothèque de Duparquet.

De plus, que Madame Lise Lussier Baron soit remerciée pour les services rendus à la communauté dans le cadre de ses actions bénévoles notamment à la Bibliothèque de Duparquet et que lui soit offert le « Livre du 75^{ième} de Duparquet ».

6.5 NON-PAIEMENT TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a enclenché la procédure de vente pour non-paiement des taxes et le citoyen faisant présentement l'objet de procédures n'a toujours pas payé ses taxes municipales;

ATTENDU QUE les coûts engendrés suite à une vente pour non-paiement de taxes sont importants, la MRC AO veut savoir quelles sont les intentions de la Ville;

Rés.272-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, secondé par Madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement que la Ville de Duparquet continue la procédure de vente pour non-paiement de taxes.

Rés.273-2014

De plus, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et adopté unanimement que la Ville de Duparquet achètera éventuellement la propriété si il n'y a pas d'acheteur lors de la vente pour non-paiement de taxes.

6.6 SERVICE PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT que la Municipalité se situe à une distance importante du service ambulancier le plus près résultant ainsi en un délai d'intervention plus long;

ATTENDU QUE la mise en place d'un service de Premiers Répondants (PR) accrédité par l'Agence de la santé et des services sociaux (Agence) permet de diminuer le délai pour donner des soins d'urgence à la population;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir ce service à la population et définit clairement les limites du territoire couvert;

ATTENDU QUE le Service incendie (ou nom du groupe) de la municipalité accepte d'offrir le service selon le programme de premiers répondants accrédité par l'Agence;

ATTENDU QUE l'Agence de la santé et des services sociaux accepte de fournir sous forme de prêt un défibrillateur externe automatisé (DEA), les équipements et fournitures requises pour le fonctionnement du service;

ATTENDU QUE l'Agence de la santé et des services sociaux offre la formation accréditée de premiers répondants aux membres du service;

Rés.274-2014

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal accepte d'adhérer au programme de premiers répondants tel qu'offert par l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue selon le niveau suivant : le PR-DEA

QUE la Municipalité s'engage à offrir ce service dans les limites de son territoire;

QUE la Municipalité s'engage à ajouter la ou les clauses nécessaires de couverture d'assurance pour le personnel du Service incendie visant le service à offrir;

QUE la Municipalité s'engage à rendre disponible le personnel du service pour les sessions de formation selon le programme choisi;

QUE monsieur le maire Gilbert Rivard, et madame Lise Boucher, la directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet, le protocole d'entente tripartite entre l'Agence de la Santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et l'entreprise ambulancière du secteur desservi;

QUE la présente résolution remplace la Rés.250-2014 adoptée à la séance régulière du 7 janvier 2014; que la Rés.250-2014 soit abrogée.

7. RÈGLEMENTS

7.1 RÈGLEMENT 06-2014 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, impose aux Villes et municipalités locales ainsi que les municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute Ville et municipalité doit adopter son code d'éthique et de déontologie en matière municipale par règlement au plus tard le 1^{er} mars 2014;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2013 conformément aux dispositions de la loi;

ATTENDU QUE l'avis a été publié dans le Citoyen de l'Abitibi-Ouest le 22 janvier 2014;

Rés.275-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et résolu unanimement d'adopter le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Duparquet.

8. LOISIRS

8.1 FESTIVITÉS ST-JEAN-BAPTISTE 23 JUIN 2014

ATTENDU QUE le comité des Loisirs de la Ville de Duparquet planifie l'organisation des festivités à l'occasion de la fête de la St-Jean-Baptiste qui se tiendrait le 23 juin 2014, et que l'organisation de ces festivités est éligible pour une subvention ;

Rés.276-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et adopté unanimement que se tiennent les festivités de la St-Jean-Baptiste le 23 juin 2014 à Duparquet et que le Comité

des Loisirs de Duparquet est autorisé à demander une subvention pour la tenue de cet événement.

8.2 SOIRÉE « ANNÉE 80 » LE 22 MARS 2014

Information est donnée que le Comité des Loisirs organise une soirée le 22 mars 2014, et le thème sera « Année 80 ».

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Isabelle Proulx, responsable du dossier Défi 5-30 équilibre, fait état que dans ce cadre, elle est à organiser des activités physiques ainsi qu'avec l'aide d'un kinésiologue qui établirait des programmes d'entraînement pour différents groupes d'âge. Le tout, pour promouvoir le centre de conditionnement physique.

10. PAROLE AU PUBLIC

Hausse du taux général de la taxe foncière;

Promotion pour la vente des terrains Avenue du Boisé;

Incitatif pour construction neuve domiciliaire et industrielle;

Ruelle entre la rue Gauthier et la rue Principale;

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.277-2014 Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h12.